

**MARCHES DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS**

|  |
| --- |
| **MARCHÉ DE TRAVAUX**  **Fiche de renseignements – mémoire technique**  **MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**  **(passé en application des articles L.2113-10 et R.2113-1, L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique)**  **ACCORD-CADRE à EXECUTION MIXTE**  **n° 2026-8400-002**  **Travaux d’infrastructures en Forêts Domaniales**  **Agence de Besançon** |

**AVERTISSEMENT**

Les candidats devront établir leur mémoire technique en respectant strictement l'organisation du présent cadre : respect de l'ordre des titres des chapitres.

Ils pourront ajouter tous renseignements complémentaires qu'ils jugeraient utiles en fin de document.

Ce document contractuel servira au jugement de l'offre.

Le mémoire doit aboutir à l’essentiel et doit se concentrer uniquement sur la demande en lien avec le marché. Il est important de concentrer la réponse et les documents annexes en lien avec l’objet du marché. En cas d'annexes, un renvoi explicite devra être indiqué dans le mémoire technique, précisant la page et le paragraphe du document à consulter. En l'absence de ces mentions, les documents joints ne seront pas pris en compte pour la notation.

**Lot 1 Création et entretien de desserte empierrée**

**(Compléter un mémoire technique par lot)**

NOM : …………………………………………………………………………………….…

ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ : ………………………………………………………….……..

…………………………………………..……………………………………………………..

Interlocuteur : ……………………………………………………

Téléphone : ……………………………………………………

Contact mail : …………………………………………………

Le matériel présenté devra être celui utilisé pour réaliser les prestations dans le cadre du présent marché.

**MOYENS HUMAINS – 50 points**

* **Présentation des chantiers de desserte forestière, réalisés par le ou les conducteur(s) de la ou des pelle(s).**

Donner la liste des chantiers similaires réalisés au cours des 3 dernières années (2023, 2024 et 2025) par le ou les conducteur(s) de pelle qui interviendront dans le cadre de ce marché.

Cette liste chantiers doit faire référence uniquement au nom du ou des conducteur(s) de pelle, mobilisé(s) pour les travaux du présent marché.

Pour chaque chantier donné en référence, le candidat fournira le nom du bénéficiaire des travaux, un descriptif succinct des travaux, la période d’exécution et leur montant HT.

Note maximale du sous-critère "conducteur de pelle" : 20 points

Notation sous-critère "conducteur de pelle" :

* Pas de chantier de référence : 0% de la note ;
* De 1 à 5 chantiers : 50% de la note ;
* De 5 à 11 chantiers : 70% de la note ;
* 12 chantiers et plus : 100% de la note.

Chaque chantier de plus de 100 000€ comptera pour 2 chantiers dans la notation.

Le candidat veillera à fournir uniquement des références comparables en termes de types de travaux et avec un montant minimum de 10 000 € HT.

L’ONF pourra au besoin demander des justificatifs complémentaires à l’entreprise sur la liste des chantiers cités en référence. Si le candidat s’avérait dans l’incapacité de fournir les justificatifs complémentaires demandés pour certains chantiers, les dits chantiers ne seraient pas pris en compte dans la notation.

* **Présentation des chantiers de desserte forestière, réalisés par le ou les conducteur(s) du tracteur avec broyeur.**

Le conducteur de tracteur équipé du broyeur doit obligatoirement être un salarié expérimenté de l’entreprise candidate.

Compte tenu de la technicité de cette prestation, la sous-traitance est interdite.

Donner les références des chantiers réalisés par le ou les conducteur(s) du tracteur équipé du broyeur sur les 3 dernières années (2023, 2024, 2025).

Cette liste de chantiers doit faire référence uniquement au nom du ou des conducteur(s) du tracteur équipé du broyeur, mobilisés pour les travaux du présent marché.

Pour chaque chantier donné en référence, le candidat fournira le nom du bénéficiaire des travaux, un descriptif succinct des travaux, la période d’exécution et leur montant HT

Note maximale du sous-critère "conducteur du tracteur/broyeur" : 20 points

Notation sous-critère "conducteur du tracteur/broyeur" :

* Pas de chantier de référence : 0% de la note ;
* De 1 à 2 chantiers : 20% de la note ;
* De 3 à 5 chantiers : 50% de la note ;
* De 5 à 11 chantiers : 70% de la note ;
* 12 chantiers et plus : 100% de la note.

Chaque chantier de plus de 100 000€ comptera pour 2 chantiers dans la notation.

Le candidat veillera à fournir uniquement des références comparables en termes de types de travaux et avec un montant minimum de 10 000 € HT.

L’ONF pourra au besoin demander des justificatifs complémentaires à l’entreprise sur la liste des chantiers cités en référence. Si le candidat s’avérait dans l’incapacité de fournir les justificatifs complémentaires demandés pour certains chantiers, les dits chantiers ne seraient pas pris en compte dans la notation.

* **Désignation d’un chef de chantier interlocuteur unique du maître d’œuvre pour mener à bien les projets.**

Le chef de chantier devra être en mesure de prendre des décisions lors des rencontres planifiées ou non avec le maître d’œuvre. Il engagera l’entreprise dans ses décisions.

Donner les références des chantiers suivis par le chef de chantier désigné sur les 3 dernières années (2023, 2024, 2025).

Cette liste de chantiers doit faire référence uniquement au nom du chef de chantier de travaux mobilisé pour les travaux du présent marché.

Pour chaque chantier donné en référence, le candidat fournira le nom du bénéficiaire des travaux, un descriptif succinct des travaux, la période d’exécution et leur montant HT

Note maximale du sous-critère "chef de chantier" : 10 points

Notation sous-critère "chef de chantier" :

* Pas de chantier de référence : 0% de la note ;
* De 1 à 5 chantiers : 50% de la note ;
* De 5 à 11 chantiers : 70% de la note ;
* 12 chantiers et plus : 100% de la note.

Chaque chantier de plus de 100 000€ comptera pour 2 chantiers dans la notation.

Le candidat veillera à fournir uniquement des références comparables en termes de types de travaux et avec montant minimum de travaux de 10 000 € HT.

L’ONF pourra au besoin demander des justificatifs complémentaires à l’entreprise sur la liste des chantiers cités en référence. Si le candidat s’avérait dans l’incapacité de fournir les justificatifs complémentaires demandés pour certains chantiers, les dits chantiers ne seraient pas pris en compte dans la notation.

**MATERIEL DE L’ENTREPRISE AFFECTE AU PRESENT MARCHE – 30 points**

* **Broyeur de pierre.**

Le broyeur devra être un broyeur spécifique aux travaux publics.

Le candidat justifiera que le broyeur est adapté à la réalisation des prestations de broyage, telles que demandées dans les bordereaux des prix unitaires : broyage d’empierrement de type blocage, broyage d’ancienne route empierrée, …

Le candidat donnera les caractéristiques précises du broyeur qui sera utilisé pour les travaux du présent marché ainsi que les données du constructeur permettant de juger la qualité attendue du broyage.

Le broyeur doit être adapté pour réaliser une granulométrie constante (4 à 5 cm de diamètre ou 7 à 8 cm de diamètre en plusieurs passes sans excédent de matière fine).

Note maximale du sous-critère « broyeur » : 20 points

Notation sous-critère « broyeur » :

* 0% des points : absence de proposition ;

|  |
| --- |
| * 20% des points : proposition technique insatisfaisante, peu adaptée au besoin formulé - offre de faible qualité, ou très incomplète ; |
| * 50% des points : proposition technique de moyenne qualité, nécessitant des ajustements mais témoignant de la compréhension des enjeux et du besoin. |
| * 70% des points : bonne proposition technique répondant de façon satisfaisante au besoin (notamment enclume réglable hydrauliquement, nombre de masses sur le rotor adapté pour obtenir une granulométrie constante sans excès de matière fine, …)  ; |
| * 100% des points : très bonne proposition technique et répondant de façon très satisfaisante aux besoins. * **Tracteur associé au broyeur de pierre. Précisez la puissance du tracteur**   Note maximale du sous-critère : 10 points  Notation sous-critère « tracteur associé au broyeur » :   * Tracteur d’une puissance inférieure à 400 cv : 50% de la note ; * Tracteur d’une puissance d’au moins 400 cv : 100% de la note ;   **MESURES ENVIRONNEMENTALES MISES EN PLACE SUR LE CHANTIER – 20 points** |

Présentation des mesures environnementales attestant :

* d’une prise en compte de la prévention des pollutions sur le chantier (10 points)
* la gestion des déchets sur le chantier (10 points).

Note maximale du sous-critère "mesures environnementales" : 20 points

Notation sous-critère "mesures environnementales" :

* 0% des points : absence de proposition ou proposition technique insatisfaisante, peu adaptée au besoin formulé - offre de faible qualité, ou très incomplète ;
* 50% des points : proposition technique de moyenne qualité, nécessitant des ajustements mais témoignant de la compréhension des enjeux et du besoin.
* 100% des points : bonne proposition technique répondant de façon satisfaisante au besoin.

Dans le cas de candidatures groupées, les offres présentées par des groupements doivent être signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire, s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises.

Fait à ……...………………….., le ……………..……….

Signature et cachet de l’entreprise